



Vol au magasin claire's pour un montant de 100 euros

Par **katiti**, le **13/03/2017** à **01:57**

Bonjour,

J'ai commis un vol au magasin claire's pour un montant de 100 euros, la caissière m'a vu et m'a demandé de vider toutes mes poches, elle a rempli une plainte et fait une copie de ma pièce d'identité, je n'ai rien signé et elle n'a pas appelé la police, j'ai proposé de payer le montant de mon délit mais elle n'a pas voulu. Pouvez-vous me dire ce que j'encours cela c'est passé le 9 février 17 sachant qu'il y a un an de cela j'avais déjà commis un vol avec 4 mois de sursis. Je me rends compte que la tentation est la pire des choses et je le regrette amèrement. Je n'arrive plus à réfléchir et j'ai peur que la police débarque chez moi pour m'embarquer. C'était un vol de bijoux fantaisies et de maquillage. Répondez-moi svp merci.